

LIGUE DE SOFTBALL MIXTE DE LAVAL

RÈGLEMENTS 2011

1. ADMISSIBILITÉ

- Tous les joueurs (ses) doivent avoir au moins 18 ans.
- Coût 2011 : 2000.00\$ incluant les séries et le lunch de fin de saison (une équipe qui emprunte des chandails doit remettre 50.00\$ de dépôt par chandail). Ce montant est payable par chèque à l'ordre de 'Softball Laval' au plus tard le 1^{er} avril ou en argent comptant. Un chèque retourné pour provision insuffisante ou défaut de compensation devra être remplacé au plus tard le 18 mai 2011 en plus des frais de quarante dollars (50.00\$). À défaut de se conformer, la personne fautive sera expulsée de la Ligue.
- Les dépôts de 50.00\$ pour les chandail seront remboursés en argent comptant à la fin de la saison et sur remise des chandails en bon état, au plus tard 5 jours après les séries de fin de saison.

2. ÉQUIPES

- a) Chaque équipe comprend un minimum de 10 personnes.
- b) Seuls les joueurs (ses) inscrits sur l'alignement de départ peuvent participer à la rencontre.
- c) Aucun bris d'équipement ne sera toléré. Une personne fautive sera tenue de remplacer à ses frais l'équipement rendu inutilisable et recevra automatiquement un avis disciplinaire.
- d) Une formation doit comprendre huit personnes au minimum pour être en mesure de débiter une rencontre.
- e) Pendant la saison régulière et afin de remplacer une personne régulière absente, le Capitaine doit puiser dans une liste de joueurs (ses) substitués ou inviter une nouvelle personne. **De plus, ce substitut devra frapper au dernier rang.**
- f) Il est également permis de combler un alignement avec une autre personne d'une équipe régulière. Cependant, une personne régulière d'une autre équipe ne pourra pas compter à titre de 10^e ou 11^e joueur. De plus, **ce remplaçant devra frapper au dernier rang.**
- g) Une personne débutant la saison et étant dans l'incapacité de la poursuivre pour des raisons de santé ou une blessure se verra remplacer par une autre personne et ce, sans dédommagement, sauf le dépôt de \$50.00 pour le chandail, montant remis lorsque le chandail en bon état est remis. Chacune des équipes verra à dédommager si il y a lieu le joueur qui quitte pour des raisons majeures.
- i) Si une personne se blesse pendant un match et qu'elle ne peut continuer la rencontre, l'équipe devra terminer la rencontre avec un joueur de moins, sans pouvoir le remplacer.

3. ARBITRAGE et DISCIPLINE

- a) En tout temps, le respect des arbitres et de leurs décisions sont requis. Seulement **les capitaines** ont l'autorité de discuter avec eux.
- b) Lorsque selon l'avis d'un Capitaine (ou l'assistant, en cas d'absence du Capitaine), un joueur commet une infraction, pendant une partie, la plainte doit être formulée verbalement par le Capitaine (ou l'assistant, en cas d'absence du

LIGUE DE SOFTBALL MIXTE DE LAVAL

RÈGLEMENTS 2011

Capitaine) auprès de l'arbitre en chef, sur-le-champ, et par courriel à Danielle St-Georges (dan.aaa@videotron.ca), dans les quarante-huit (48) heures.

- c) Les avertissements écrits (avis disciplinaire) de la Ligue ou une expulsion de la part d'un arbitre seront notés contre les personnes fautives. Un deuxième avis disciplinaire durant la saison 2010 contre la même personne entraînera automatiquement son expulsion de la Ligue sans dédommagement.
- d) Afin d'éviter tout conflit d'intérêt entre les joueurs ou toute situation ambiguë, aucun joueur, ni le directeur de la Ligue ni un joueur occupant un poste au conseil de Softball Laval n'est autorisé à statuer sur un cas de règlement.

4. CAPITAINES

- a) Les Capitaines sont nommés par chacune des équipes.
- b) Les Capitaines devront désigner un assistant afin de pouvoir les remplacer en cas d'absence.

5. PARTIE

- a) Maximum cinq points par manche, sauf la dernière qui sera ouverte.
- b) Quatre manches complétées représentent une partie officielle. Un match interrompu pour cause de blessure grave d'un joueur et nécessitant l'intervention des ambulanciers aura la même signification qu'un match arrêté par des conditions météorologiques défavorables.
- c) Les coureurs suppléants sont permis, au jugement de l'arbitre. Afin d'éviter toute ambiguïté, une personne se sachant incapable de courir ou risquant d'aggraver une blessure devra le signaler ce fait à l'arbitre en chef avant le début de la rencontre. Si la blessure survient pendant une rencontre, l'avis devra être mentionné aussitôt que possible à l'arbitre en chef. Ce coureur suppléant doit être la personne ayant constitué le dernier retrait.
- d) Le vol du 2^e but, du 3^e but ou du marbre sont permis uniquement lorsque la balle aura franchie la hauteur du marbre.
- e) Le vol du 1^{er} but sur une balle passée est permis.
- f) Il est interdit, en tout temps, de toucher au marbre. Les personnes doivent plutôt franchir la ligne blanche à la droite de ce dernier. Le receveur n'a qu'à toucher au marbre pour retirer le coureur.
- g) Il est interdit, après 10 buts d'écart, de voler les buts ou de faire des bunts, après un avertissement à l'équipe ce sera un retrait automatique.
- h) L'arbitre pourra interdire, selon son jugement, à une personne n'ayant pas les habilités physiques ou mentales de participer à une partie ou de la compléter.
- i) Les joueurs d'entre champs doivent jouer à l'entre champs. Le positionnement de ces joueurs sera laissé au bon jugement de l'arbitre (environ 15 pieds derrière les buts selon le terrain). Il est donc interdit de jouer défensivement avec plus de trois voltigeurs ou de quatre avants champs.
- j) Le port du casque protecteur est obligatoire pour des raisons de sécurité. Un casque pour les lanceurs est également disponible. Il est également suggéré que les entraîneurs sur les buts portent un casque protecteur.

LIGUE DE SOFTBALL MIXTE DE LAVAL

RÈGLEMENTS 2011

- k) Softball Laval, étant une ligue fédérée, exige de ses joueurs réguliers, le port du chandail de l'équipe (porté à l'intérieur des pantalons), d'un vrai pantalon de balle, de souliers de course et de bas adéquats. Un joueur ne respectant pas ce règlement ne pourra pas participer à la rencontre.
- l) Une balle franchissant le dessous de la clôture verra le joueur avancer de deux coussins. Le joueur le plus près de cette situation devra alors aviser immédiatement l'arbitre en levant un bras.
- m) Aucun crampon de métal ne sera toléré. Cependant, le port de souliers à crampon de plastique est fortement suggéré.
- n) Les statistiques détaillées sont disponibles sur le site web de softballlaval.com. Vous pouvez y accéder en vous rendant sous la sous-section 'adulte' de la section 'Statistiques'.

6. SÉRIES DE FIN DE SAISON

- a) Seul les substituts ayant participé à au moins quatre (4) parties durant la saison, avec n'importe qu'elle équipe, auront le droit de participer aux séries, le cas échéant.
- b) Pendant les séries, un joueur d'une équipe adverse éliminée aura pas le droit de se joindre à une autre formation en cas de besoin.
- c) Dans une situation exceptionnelle, une équipe concernée peut en référer à la direction qui statuera sur la décision à prendre.

7. CIVISME

- a) Les boissons alcoolisées et les drogues sont défendues en tout temps sur le terrain municipal et aux alentours, par un règlement municipal. Cela vaut également pour les spectateurs ayant des liens avec les équipes.
- b) Selon les règles en vigueur à Ville de Laval et dans la réglementation de Softball Québec, tout langage abusif est défendu.
- c) Il est interdit de fumer en tout temps sur le terrain ou sur le banc.
- d) La Ligue étant amicale, le respect des joueurs entre eux, est requis en tout temps. Le respect implique, entre autres, un langage poli, une intonation et un débit normal, le tout accompagné d'un sourire.